

Fiche sur les conditions d'octroi des crédits ECTS pour le programme de formation continue **"Remédiation cognitive"**

organisé les 14, 15 et 16 septembre, 5, 6 et 7 octobre, 9, 10, 11 et 18
novembre 2022

Le présent document complète le "Règlement cadre pour l'octroi de crédits ECTS dans le cadre d'un programme non-certifiant de formation continue" 20 décembre 2018, et précise les modalités applicables au programme mentionné en titre.

La formation continue non-certifiante "Remédiation cognitive" donne droit à 3 crédits ECTS si les deux conditions suivantes sont satisfaites et sous réserve des situations prévues à l'article 9 du règlement cadre susmentionné:

- participer à au moins 80% de la formation (attesté par les listes de présences),
- réussir l'évaluation des connaissances proposée à l'issue du programme.

Modalités de l'évaluation des connaissances:

- L'évaluation des connaissances consiste en un examen écrit d'une durée de 2 heures, organisé à la fin du cours. Les conditions précises de cette évaluation (types de questions, matière, barème, etc.) feront l'objet d'une information détaillée donnée au début du cours.
- Conditions de réussite: obtenir une note minimale de 4 sur 6. Les notes peuvent être mises au demi-point.
- En cas d'échec, un examen de rattrapage sera organisé 5 semaines après l'annonce de l'échec. La seconde tentative consistera en un examen oral dont les modalités seront précisées en même temps que l'annonce de la date précise de l'examen.
- Il y a échec définitif si la seconde tentative est insuffisante (note inférieure à 4 sur 6) ou si le participant ne se présente pas à l'examen à la date annoncée.

Approuvé par la direction de la Formation continue UNIL-EPFL le 1^{er} avril 2022.

Prof. Jérôme Rossier
Directeur scientifique UNIL
pour la Formation Continue UNIL-EPFL